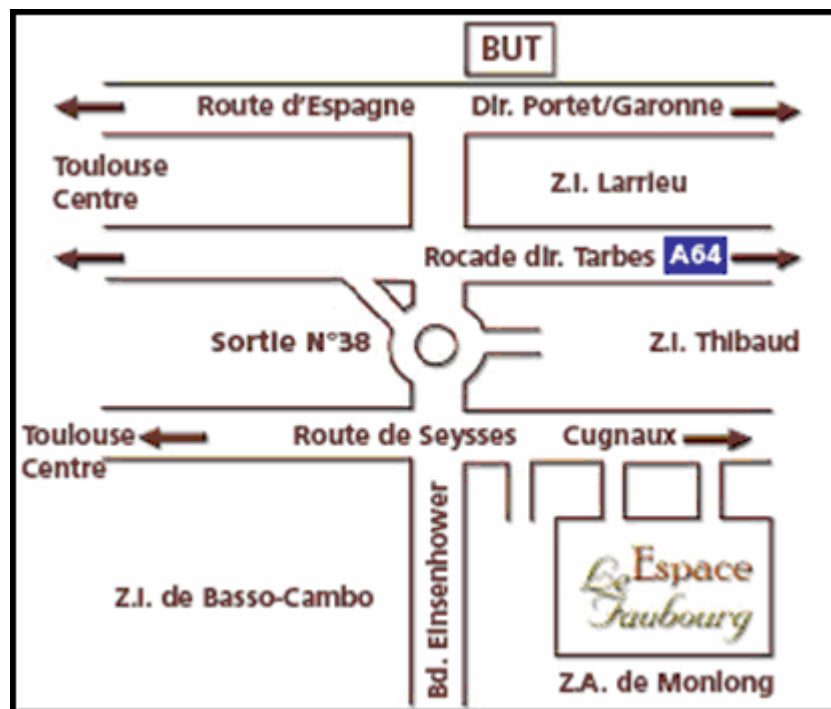


PLAN D'ACCES



Z.A de Monlong
17, rue Paul Charrier
Accès par la route de Seysses
31100 Toulouse
Tél. : 05 34 61 43 43
Fax: 05 34 61 43 44

SITE INTERNET:
WWW.unassi.fr

28 MARS 2008

Espace le FAUBOURG
ZA de Monlong
17, Rue Paul Charrier

TOULOUSE

LA PRESCRIPTION INFIRMIERE

Les conséquences de l'arrêté du 13 avril 2007

*"A l'exclusion du petit matériel nécessaire à la réalisation de l'acte facturé, les infirmiers sont autorisés, lorsqu'ils agissent pendant la durée d'une prescription médicale d'une série d'actes infirmiers et dans le cadre de l'exercice de leur compétence, à prescrire aux patients, sauf en cas d'indication contraire du médecin....
Par ailleurs, ils peuvent également être prescrits... sous réserve d'une information du médecin traitant désigné par leur patient,...."*

L'arrêté du 13 avril 2007 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire questionne sur son application: par qui? comment?etc...

Les intervenants présents nous feront partager leur analyse et répondront à vos interrogations.

VENDREDI 28 MARS 2008

Modérateur: Dr Didier MOLINES

09h00 : **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

09h 30 : **OUVERTURE DES TRAVAUX par la Présidente de l' UNASSI**

09h45 - 10h15 : **DRASS Midi-Pyrénées (Conseillère technique)**

10h15 - 10h 45 : **L'Assurance Maladie**

10h45 - 11h 00 : **PAUSE VISITE DES STAND**

11h00 - 11h 30 : **Conseil de L'Ordre des Médecins**

11h30 - 12h 00 : **Syndicat d'Infirmiers Libéraux (SNIL)**

12h00 - 14h00 : **REPAS - DEJEUNER**

14h00 - 14h30 : **Directeur SSIAD et Centre de Soins**

14h30 - 15h00 : **La Médicale de France, Juriste**

15h00 - 15h45 : **TABLE RONDE**

Questions avec la salle

15h45 : **CLOTURE DES TRAVAUX par la Présidente de l' UNASSI**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent

Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers

Quartier Carolle - 65230 CASTELNAU-MAGNOAC

Tél: 05 62 39 87 45 - Fax: 05 62 39 87 46

E-mail: contact@unassi.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION
COLLOQUE du 28 Mars 2008 à Toulouse

Nom: Prénom:

Nom: Prénom:

Nom: Prénom:

N° Adhérent:.....

Service:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél: Fax: E-mail:

Pour les adhérents: **40** xpersonne (s) =€

Pour les non-adhérents: **60** xpersonne(s) =€

(Les tarifs indiqués comprennent la participation au colloque et le déjeuner.)

Total Inscription Colloque:.....€

Règlement à l'ordre de l'UNASSI, par:

Chèque

Mandat administratif

Virement

N°: Montant: Règlement le :

DATE ET SIGNATURE:

A retourner par courrier ou par fax au 05.62.39.87.46

**Inscription effective à compter de la réception du règlement accompagné
du bulletin d'inscription dûment complété.**

CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation par écrit effectuée dans les 15 jours précédant la date de l'intervention,
50 % de l'inscription seront dus à l'UNASSI.